



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

**DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA POLICE NATIONALE**

**DIRECTION CENTRALE
DE LA
POLICE JUDICIAIRE**

PV n° 10-00004/68

AFFAIRE CONTRE :

X...

corruption

OBJET :

Examen scellé
**DCNS/M/ROBIN
ASSISTANTE**



PROCES – VERBAL

L' An deux mil onze, -----
Le vingt avril-----
à quatorze heures -----

Dase/
2 pages

Nous, **Arnaud RYCKEWAERT**
Brigadier Chef de Police

en fonction à la
Direction Centrale de la Police Judiciaire
Sous - Direction de Lutte contre la
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière
Division Nationale d' Investigations Financières

---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de l'Intérieur 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.-----

---Étant au service,---

---Poursuivant l'enquête préliminaire N° P 09 341 9202/4 délivrée par Monsieur Nicolas HEITZ, Vice Procureur au Parquet de Paris, en date du 28/12/2009.-----

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale-----

---Procédons à l'analyse du scellé DCNS/M/ROBIN ASSISTANTE contenant un ensemble de documents liés à la Malaisie, constitué lors de la perquisition des locaux de DCNS.---

---Précisons que ce scellé contient certains documents rédigés en langue anglaise dont nous procédons à la traduction nécessaire à nos constatations.---

---Constatons les éléments suivants :-----

---**Cote 1** : une note de Sophie BERGE de DCNI à l'attention de Odile MELKOWSKI du 27/01/2003 ayant pour objet SCORPENE MALAISIE et plus précisément le paiement à la Marine chilienne du fait de la signature du contrat SCORPENE MALAISIE au titre de Royalties 1,8 M€ payés par IZAR et au titre du développement de technologie 221 K€ environ par DCNI et 8K€ environ par IZAR.---

---**Cote 2** : une facture THALES INTERNATIONAL ASIA adressée à DCNI datée du 12/06/2003 ayant pour objet « services techniques et commerciaux » pour le mois de juin 2003 pour un montant de 3.192.637,50 € sur le compte SOCIETE GENERALE à Singapour.-----

---**Cote 3** : une facture ARMARIS signée R. D'AMBRIERES datée du 23/06/2003 ayant pour objet « Thales International Middle East » faisant référence à une facture « dont le montant correspond à nos accords actuels avec THINT » et demandant à ce qu'elle soit réglée par DCNI dans les plus brefs délais « comme habituellement pour ce type de paiements ».-----

---**Cotes 4 à 6** : une note de Nadia GOGUET JOYEUX du département juridique de DCNI ayant pour objet « Délégation au Pakistan » ainsi qu'un courrier de René d'AMBRIERES d'ARMARIS concernant une facture THINT middle East Pakistan en annexe jointe.-----

---**Cote 7** : une facture de la société METS à Paris 16 adressée à DCNI le 28/02/2003 d'un montant de 7176 € nets faisant référence à des honoraires pour prestations de service suite à l'avenant du 04/06/2002 à la lettre de mission du 01/01/2001.--

---**Cotes 8 à 40** : différents documents (factures, avois, courriers...) émanant de la société **GIFEN** sise 2 Independence Square, Valletta VLT 12, MALTE destinés à Monsieur DE BEAUREGARD de DCNI et relatifs à des contrats qui ne semblent pas concerner la Malaisie.-----

---**Cotes 41 à 43** : une facture **BNP PARIBAS PRIVATE BANK (Suisse Genève)** adressée à DCNI de 161.40 CHF pour la location du coffre fort n° 17 pour 2003 ainsi qu'un courrier du 23/01/2003 informant la DCNI que les personnes habilitées à le faire fonctionner de manière individuelle sont Gérard Philippe **MENAYAS** et Emmanuel **ARIS**.-----

---**Cote 44** : une facture de la société **TECH DATA ASIA MANAGEMENT SERVICES PTE.LTD (Singapour)** adressée le 03/03/2003 à Gérard Philippe **MENAYAS** de DCNI pour un montant de 30.000 € conformément à l'accord signé le 19/02/2002.---

---Un post it supportant l'annotation manuscrite suivante y est collé : « le 24/03/03 A faire viser par CBE et non par GPM. Merci ». CBE étant Christian de BEAUREGARD et GPM Gérard Philippe **MENAYAS**.-----

---**Cote 45** : une facture de la société **TECH DATA ASIA MANAGEMENT SERVICES PTE.LTD (Singapour)** adressée le 03/06/2003 à Gérard Philippe **MENAYAS** de DCNI pour un montant de 30.000 € conformément à l'accord signé le 19/02/2002.----

---**Cote 46** : une facture de la société **TECH DATA ASIA MANAGEMENT SERVICES PTE.LTD (Singapour)** adressée le 02/09/2003 à Gérard Philippe **MENAYAS** de DCNI pour un montant de 30.000 € conformément à l'accord signé le 19/02/2002.-

---**Cote 47** : une facture de la société **TECH DATA ASIA MANAGEMENT SERVICES PTE.LTD (Singapour)** adressée le 01/12/2003 à Gérard Philippe **MENAYAS** de DCNI pour un montant de 30.000 € conformément à l'accord signé le 19/02/2002.----

---**Cote 48** : une facture **GIFEN pour DCNI pour un montant de 227.250 € datée du 31/10/2003** relative à l'assistance produite en 2003 conformément à l'accord spécifique n° 6 signé le 01/01/2002.-

---**Cotes 49 et 50** : un courrier de **ARMARIS** signé René d'AMBRIERES daté du 16/12/2003 destiné à Mme O.MELKOWSKI ayant pour objet « C5 OUESSANT » et en pièce jointe une **facture THINT ASIA n°2003/590 DCNI du 03/12/2003 pour un montant de 196.122 €** et relative aux prestations techniques et commerciales de décembre 2003 suivant l'avenant n° 5 de l'annexe 7 du contrat n° 2. A payer à la Société Générale à Singapour.

---Dont acte,-----

